

Déclaration préalable CFDT CAP A 15 novembre 2022

Cette dernière CAP du mandat nous amène à donner un avis sur deux prorogations de stage en catégorie A, fait suffisamment rare en catégorie A pour être souligné.

L'importance des entretiens professionnels pour un management de qualité

Cela rappelle toute l'importance des entretiens professionnels que ce soit lors du stage mais également de la carrière. La CFDT rappelle son attachement fort à des entretiens qui permettent un véritable échange et un accompagnement de l'agent. Le rapport issu de l'entretien professionnel, seul outil statutaire d'évaluation et élément opposable en CAP, doit laisser apparaître les points forts et les axes d'amélioration. Il est au service de l'agent et de son encadrant pour suivre la carrière de l'agent.

La CFDT a pris connaissance d'un outil mis à la disposition des encadrants afin d'aider à la "verbalisation / formalisation" de remarques sur le positionnement professionnel des agents : retards, absences non justifiées et autres, ...

Si nous pouvons en comprendre le sens, il nous semble manquer un élément essentiel : l'accompagnement des encadrants à son utilisation. Dans quelles circonstances, quels moyens de communication autour de ce document : l'agent doit-il être reçu pour explication du problème ? ...

En bref, la CFDT craint une utilisation contre-productive, voire une dérive managériale.

Il nous aurait paru opportun de présenter aux représentants du personnel cette fiche afin d'en échanger sur le sens, que nous puissions exprimer nos réserves de manière constructive.

Des carrières pour les responsables adjointes de crèches et les animatrices du relais petite enfance mieux valorisées.

Cette instance étudiera également, ce jour, des promotions internes. La CFDT demande à nouveau à ce que la carrière des éducatrices de jeunes enfants adjointes de crèches et animatrices du relais petite enfance soit réévaluée. Nous avons déjà pu l'exprimer, nous demandons pour ces métiers l'activation du cadre d'emploi de conseiller socio-éducatif. Cette demande est d'autant plus d'actualité qu'avec l'activation du RIFSEEP A type pour les ASE et EJE, il n'y a plus vraiment de valorisation financière à cette prise de responsabilité.

Pour conclure, le prochain mandat à venir permettra aux nouveaux représentants CFDT à cette instance de continuer à faire valoir nos revendications pour l'accompagnement des agents dans leurs carrières au sein de nos collectivités.

À l'année prochaine, donc !